

FICHE D'INSCRIPTION ENFANT

SAISON 2023-2024

Les informations ci-dessous sont **OBLIGATOIRES** merci de bien toutes les renseigner.

ENFANT PARTICIPANT A L'ACTIVITE

NOM : DATE DE NAISSANCE :
PRENOM : EN CLASSE DE :

RESPONSABLE LEGAL

NOM : PRENOM :
ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :
TELEPHONE : E MAIL :
PORTABLE :
*Merci de le renseigner **très lisiblement** et d'informer l'association lors de son changement.*

PERSONNE(S) POUVANT RECUPERER L'ENFANT (autre que le responsable légal)

NOM-PRENOM : TEL :
NOM-PRENOM : TEL :

CHOIX ET PAIEMENT ACTIVITES Les chèques sont à faire à l'ordre de « Familles Rurales »

- Un chèque de 32€** pour la cotisation de la carte Familles Rurales. (Une carte par famille)
- Trois chèques du montant de l'activité**, comme indiqué ci-dessous :

STREET DANCE COURS 1H LE LUNDI OU JEUDI SOIR 141€ ► règlement de 3 fois 47€

GYM MERCREDI 10H-11H 90€ ► règlement de 3 fois 30€

HIP-HOP MERCREDI 11H-12H 90€ ► règlement de 3 fois 30€

CROSS-TRAINING ● 10-14 ans MARDI 18H-19H 111€ ► règlement de 3 fois 37€
● >15 ans MARDI 19H-20H

FORMALITES ADMINISTRATIVES :

- Attestation CE** demandée et fournie ce jour.
- Certificat médical** de moins de trois ans **Décharge médicale** (à joindre)

A noter que depuis la loi du 26 janvier 2016, le certificat médical est **valable trois ans**, vous devez cependant attester ci-dessous que l'état de santé de votre enfant n'a pas changé depuis la date du dernier certificat médical, et lui permet la pratique du sport choisi.

Je soussigné(e),, atteste du suivi médical et du maintien de l'état de santé de mon fils/ma fille depuis le dernier certificat médical fourni, pour la pratique de / du

- Droit sur image**

Je soussigné(e),, autorise l'association « Familles Rurales de Bellegarde-en-Forez » à reproduire et/ou diffuser l'image de mon enfant sur le DVD du gala de danse, sur le site de la municipalité ou de Familles Rurales, ou sur tout autre support, à but d'information sur les activités de l'association.

- Attestation d'assurance** à jour

Fait à Bellegarde en Forez, le 09 /09/2023

signature :